Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 21/05/2026 - 23694 - 2008 B 01475 - 502 724 982 - BUSINESS EXECUTIVE INTERNATIONAL



LIASSE FISCALE

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Egalité
Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
(2026)
Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012025 et clos le 31122025 Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒

Déclaration souscrite pour le groupe fiscal dont la société est ☐ la tête ☐ une filiale

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du siège social
SAS BEI	
SIRET **50272498200017**	
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement
38 Boulevard d'Argenson **92200 NEUILLY-SUR-SEINE**	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante ☐ SIRET ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d' identification de la société mère :

B ACTIVITÉ

Activités exercées **Activités de conseils** Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 40 482 Bénéfice imposable à 15% 42 500 Déficit

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% PV exonérées (art 238 quindecies)

Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0%

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle art 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes, art 44 sexies-0 A ☐ Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐ Zone de revitalisation rurale, art 44 quindecies ☐ Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐

France ruralités revitalisation FRR art 44 quindecies A ☐ Zone franche d'activité nouvelle génération art 44 quaterdecies ☐ Zone de développement prioritaire art 44 septdecies ☐ Bassins d'emploi à redynamiser, art 44 duodecies ☐ Autres dispositifs ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD) art 44 sexdecies ☐

Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art 244 quater W du CGI ☐

F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BÉNÉFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CEB) (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Base d'imposition Chiffre d'affaires Taux d'imposition

I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARITIME (CTM) (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Base d'imposition Taux d'imposition

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé ComptabiliteExpert

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
SAS AVENTY 46 Rue de Provence 75009 PARIS Tél : 0148745000	Tél :

Identité du déclarant :

Date : Lieu : Paris

Qualité et nom du signataire Président

Signature . Mr ESPANNET Bernard

Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ ***prestataire :***

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD
(2026)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice : **SAS BEI** **31122025**

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1 Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2 Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4 Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus **(A préciser par nature sur les lignes e à h)**		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5 Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6 Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7 Montant des revenus répartis		total (a à h)	

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art 48-1 à 6 ann III au CGI) - SARL - tous les associés , - SCA - associés gérants , - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités , - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
ESPANET Laurence 38 Bld d'Argenson 92200 NEUILLY SUR SEINE FRANCE		2024					
ESPANNET Bernard 38 Bld d'Argenson 92200 NEUILLY SUR SEINE FRANCE		2024					

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise **SAS BEI** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : **38 Boulevard d'Argenson 92200 NEUILLY-SUR-SEINE** — Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 5 0 2 7 2 4 9 8 2 0 0 0 1 7 — Néant ☐ *

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122025 Net 3	N-1 31122024 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB		AC			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais de développement*	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK			
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS		CT			
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD	26 632	BE		26 632	26 632
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH		BI			
	TOTAL (II)	BJ	**26 632**	BK		**26 632**	**26 632**
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
STOCKS *	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	9 595	BY		9 595	36 424
	Autres créances (3)	BZ	16 055	CA		16 055	5
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	50 000	CE		50 000	130 000
	Disponibilités	CF	44 423	CG		44 423	44 182
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI			309
	TOTAL (III)	CJ	**120 072**	CK		**120 072**	**210 920**
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW					
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**146 704**	1A		**146 704**	**237 552**

Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété * Immobilisations		Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2026

Désignation de l'entreprise SAS BEI — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 4 000)	DA	4 000	4 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	400	400
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	64 961	57 789
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**66 486**	**147 172**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**135 847**	**209 361**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	4 896	
	Instruments financiers à terme	DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		
	Dettes fiscales et sociales	DY	5 961	20 271
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		7 920
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**10 858**	**28 191**
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**146 704**	**237 552**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	10 858	28 191
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAS BUSINESS EXECUTIVE INTERNATIONAL
Société par actions simplifiées au capital de 4 000 euros

38, Boulevard d'Argenson
92200 NEUILLY SUR SEINE

N° Siret : 502 724 982 00017 APE : 7022Z

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU

7 AVRIL 2026

Le mardi 7 avril 2026, à dix-huit heures, les associés se sont réunis au 38, Boulevard d'Argenson à Neuilly sur Seine en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur ESPANNET Bernard, propriétaire de 360 parts.

Madame ESPANNET Laurence, propriétaire de 40 parts

Total des parts présentes ou représentées : 400 parts composant le capital social.

Monsieur ESPANNET Bernard préside la séance en qualité de Président.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies de la lettre de convocation remise en main propre ;
- Le rapport de gestion de la gérance ;
- L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Scanned with CamScanner

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Ratification de la rémunération de la gérance ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 lesquels font apparaître un bénéfice de 66.486,00 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition du gérant, l'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 66.486,00 euros, de la manière suivante :

- à hauteur de 0 euros en réserve légale
- à hauteur de 0 euros en report à nouveau
- à hauteur de 0 euros en autres réserves
- à hauteur de 66.486,00 euros en dividendes

Par ailleurs, sur proposition du gérant, l'assemblée générale décide de distribuer 33.514,00 € sur les réserves, réserves de 64.961,00 € au 31 décembre 2025.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, les associés prennent acte qu'il a été procédé à une distribution de dividendes et de réserves au cours de l'exercice 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024 et aucune au cours des exercices précédents.

Il est pris acte que la distribution intervenue sur les résultats 2025 et les réserves sera éligible à la retenue à la source des contributions sociales et de l'impôt à hauteur de 31,4%.

	Montant du dividende	Dividende par part
Exercice 2018	0	0
Exercice 2019	0	0
Exercice 2020	22.000 €	55 €
Exercice 2021	100.000 €	250 €
Exercice 2022	170.000 €	425 €
Exercice 2023	100.000 €	250 €

Scanned with CamScanner

Scanned with CamScanner

Exercice 2024	140.000 €	350 €
Exercice 2025	100.000 €	250 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate l'absence de rémunération du Président.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-neuf heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président,



Le Président
ESPANNET Bernard